
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2020 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Line Perrotte, chef de division – Ressources humaines
M. Daniel Bussièrès, chef de division – Relation avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 20

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2020 avec la correction suivante :

- Que le titre du sujet 30.07 soit corrigé afin de lire « février à août 2020 ».

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.2 - Mot de la mairesse et des élus

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Vœux de bonne année.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

- Souligne la catastrophe du séisme en Haïti, il y a maintenant 10 ans.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Allégations de discrimination raciale de la part de quelques personnes à l'emploi de l'arrondissement – enquête en cours.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

- Allégations de discrimination raciale de la part de quelques personnes à l'emploi de l'arrondissement – précisions quant à certaines informations ayant circulé dans les médias et commentaires sur les réseaux sociaux.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Allégations de discrimination raciale de la part de quelques personnes à l'emploi de l'arrondissement – valeurs de l'arrondissement;
- Subvention à la Ville de Montréal concernant le projet de convertir l'aréna Garon en complexe sportif et récréatif.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

- Félicitations aux nouveaux membres du conseil d'administration de la Table de quartier de Montréal-Nord.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

- Le mois de février est le mois sur l'histoire des noirs – activités à venir.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Compassion face à la tragédie du séisme en Haïti, déjà 10 ans ainsi qu'à la tuerie de la mosquée de Québec;
- Concernant les allégations de discrimination raciale – salue l'enquête en cours
- Actions à l'interne, communications transparentes et mécanismes de traitement des plaintes;
- Enjeux du « cartage » à la bibliothèque de la maison culturelle et communautaire qui concerne les jeunes;
- Suivi des démarches et des rencontres suite au décès d'un membre de la communauté en octobre dernier.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Hommage à l'école Calixa-Lavallée qui a 50 ans – invitation à M. Dominic Besner, directeur de l'école, à signer de livre d'or de l'arrondissement.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 35.

M. Frantz Delice

Sur le projet de conversion de l'aréna Garon en centre sportif et récréatif – quelles actions seront posées auprès de la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante.

M. Pierre Lacombe

Suivi relativement à sa demande d'utiliser les minutes non utilisées de la période de questions de 30 minutes.

Explications sur le point 20.01 de l'ordre du jour – mur de soutènement de la maison Brignon-dit-Lapierre.
Mme Julie Sigouin

Camion qui collecte les électroménagers – transport vers l'écocentre de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

M. Robert Panneton

Sur le projet de conversion de l'aréna Garon en centre sportif et récréatif – explications sur les démarches de dépôt de la demande de subvention.

M. Robert Guilbault

Suivi de sa demande de réponse écrite – refus des services centraux et du Ministère des transports du Québec de permettre le virage à gauche en double au carrefour Henri-Bourassa et Pie-IX.

M. Paul Champagne

Renouvellement du bail pour le local sur la rue Monselet – qui occupera le local après l'organisme Horizon jeunesse.

Fin de la période de questions du public à 20 h 05.

CA20 10 002

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 10 h, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2019, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2019, à 8 h 45.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 10 h, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2019, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2019, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2019.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161030

CA20 10 004

Proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement.

(M. Abdelhaq Sari fait la lecture de la proclamation)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

ATTENDU que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire ;

ATTENDU que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise ;

ATTENDU que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel ;

ATTENDU que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal ;

QUE soit proclamée la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement ;

QUE soit appuyée cette campagne et que les élu.e.s soit invités à y participer.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA20 10 005

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 187 313,71 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'abaissement du mur de soutènement derrière la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 204 559,96 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1065 / 4 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Terrassements Multi-Paysages Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 187 313,71 \$, taxes incluses, le contrat 1065 pour l'exécution des travaux d'abaissement du mur de soutènement derrière la Maison Brignon-dit-Lapierre ;

QUE soit autorisée une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 204 559,96 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1196329008

CA20 10 006

Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1060 pour le réaménagement du parc-école Jules-Verne.

Appel d'offres 1060 / 5 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1060 pour le réaménagement du parc-école Jules-Verne.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208544002

CA20 10 007

Accorder une contribution financière de 75 344,50 \$ à l'Institut Pacifique, pour l'année 2020, pour la prestation de service de résolution de conflits et de médiation sociale à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 75 344,50 \$ à l'Institut Pacifique, pour l'année 2020, pour la prestation de service de résolution de conflits et de médiation sociale à Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Institut Pacifique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176324003

CA20 10 008

Entériner une contribution financière de 200 \$ à l'Épicerie solidaire de l'Est (ÉPISOLE) afin d'aider des familles de nouveaux arrivants de Montréal-Nord à passer les Fêtes dans la dignité et le respect, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ à l'Épicerie solidaire de l'Est (ÉPISOLE) afin d'aider des familles de nouveaux arrivants de Montréal-Nord à passer les Fêtes dans la dignité et le respect;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1193573040

CA20 10 009

Entériner une contribution financière de 100 \$ à l'école Jean-Nicolet pour l'événement Give Back qui a eu lieu le 19 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 100 \$ à l'école Jean-Nicolet pour l'événement Give Back qui a eu lieu le 19 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193573039

CA20 10 010

Approuver le renouvellement du bail pour le local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord du 1er mars 2020 au 1er mars 2021 et autoriser une dépense de 31 871,07 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le renouvellement du bail pour une période d'un an, conformément à l'option de renouvellement, soit du 1er mars 2020 au 1er mars 2021;

QUE soit autorisée une dépense de 31 871,07 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1183384001

CA20 10 011

Autoriser la disposition, à titre gratuit, d'un module de jeux en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la disposition, à titre gratuit, d'un module de jeux de type Galaxy, de la compagnie Atmosphère, numéro du produit GXY941012, présentement propriété de la Ville de Montréal, en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le module de jeux soit installé à la place Normandie, sur le lot 1 669 173 du cadastre du Québec et plus précisément au 12631, avenue Chartrand.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197161028

CA20 10 012

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848036

CA20 10 013

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre et au 31 décembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2019 et au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848037

CA20 10 014

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2019 dans la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2019 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193848038

CA20 10 015

Autoriser une dépense maximale de 110 822,68 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues, pour la période du 26 janvier 2020 au 31 décembre 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 110 822,68 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition de résidus de balais de rues, pour la période du 26 janvier 2020 au 31 décembre 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1208224002

CA20 10 016

Autoriser une dépense supplémentaire de 21 500,33 \$, taxes incluses, auprès de FABRIQ Architecture, pour l'ajout de services professionnels dans le cadre du contrat 1057 pour le réaménagement des locaux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 21 500,33 \$, taxes incluses, auprès de FABRIQ Architecture, pour l'ajout de services professionnels, conformément au contrat 1057;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1198203001

CA20 10 017

Autoriser une dépense de 67 000,53 \$, taxes incluses, pour les frais de copies et de location des imprimantes Sharp pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 67 000,53 \$, taxes incluses, pour les frais de copies et de location des imprimantes Sharp pour l'année 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193848035

CA20 10 018

Reconduire la reconnaissance et le soutien de l'organisme Mener Autrement, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de février à août 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit reconduits la reconnaissance et le soutien de l'organisme Mener Autrement, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de février à août 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1207549001

CA20 10 019

Entériner le dépôt de la demande de financement pour la réalisation du complexe sportif et récréatif Garon dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux installations récréatives et sportives (PAFIRS) de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entériné le dépôt de la demande de financement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation du complexe sportif et récréatif Garon dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux installations récréatives et sportives (PAFIRS) de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1204669001

CA20 10 020

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-012 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau 1.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0006-012 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau 1;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0006-012 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau 1.

40.01 1202577001

CA20 10 021

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de résolution PP-036-1, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 décembre 2019, à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1197177001

CA20 10 022

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de résolution PP-036-1, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury, lot 1173738 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage C19-236 et permettre un usage résidentiel multifamilial 11 logements et plus au lieu d'un usage commercial, un bâtiment de trois étages au lieu d'un bâtiment de deux étages et un coefficient d'occupation au sol maximal de 1,63 au lieu de 1,20;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;

De déroger à l'article 85 alinéa 2 et d'autoriser une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,4 m au lieu de 1,8 m;

De déroger à l'article 93 du R.R. 1562 et d'autoriser un mur d'intimité, parallèle au mur avant d'une hauteur de 3,3 m en marge avant principale alors que l'usage est prohibé, un toit au-dessus des balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé et un rangement emmuré, sous les balcons en marge avant principale, alors que l'usage est prohibé;

De déroger à l'article 116 alinéa 2 et d'autoriser des logements sans chute à déchets;

De déroger à l'article 133 du R.R. 1562 et d'autoriser une marge arrière de 2,06 m au lieu de 6 m et une marge arrière minimale de 2,06 m au lieu de 6,1 m (profondeur moyenne du lot);

De déroger à l'article 125 alinéa 2 et d'autoriser une hauteur d'étage de 3,3 m au lieu de 3 m;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles sous les balcons en marge avant;

QUE le changement de zonage R.R.1562.047 entre en vigueur;

QUE le Règlement RGCA11-10-007-9 sur les PPCMOI entre en vigueur;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte datés du 30 janvier 2019, déposés à la DAUSE le 1^{er} février 2019 ;
- Modélisation couleur préparée par Stéphane Charbonneau, SCAD design datée du 6 février 2019 et déposée à la DAUSE le 6 février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean Girard arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteur-géomètre daté du 8 février 2019, minute 18709 et déposé à la DAUSE le 8 février 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1197177001

CA20 10 023

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1192577013

CA20 10 024

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421 boulevard Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177027

CA20 10 025

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;

De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;

De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;

De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m² au lieu de 0,25 m²;

De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale tel qu'illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;

QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de 16 logements;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis.

QUE cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019;
- Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;
- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177027

CA20 10 026

Adopter le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197040019

CA20 10 027

Adopter le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197040018

CA20 10 028

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 1,92 m au lieu de 1,98 m pour le 10061 à 10065, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit permise, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 1,92 m au lieu de 1,98 m, conformément au certificat de localisation préparé par Monsieur Soufyen Beskri, arpenteur-géomètre, pour la firme Localisation Plus, daté du 12 septembre 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 499 du cadastre du Québec soit le 10061 à 10065, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1194602005

CA20 10 029

Nommer M. Karim Zmit, à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2020, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Karim Zmit, matricule 100154453, à titre d'agent technique en ingénierie municipale (emploi 789310, poste 76706), groupe de traitement 011, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2020, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1208224001

CA20 10 030

Nommer M. Hassen EI-Hocine, à titre d'agent d'approvisionnement niveau 2, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, et ce, à compter du 8 février 2020, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommé M. Hassen El-Hocine, matricule 100095958, à titre d'agent d'approvisionnement niveau 2, (emploi 711820), groupe de traitement 12-011, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, et ce, à compter du 8 février 2020, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1207606001

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020.